



APPEL À CANDIDATURES

à l'attention des
artistes et collectifs
Année scolaire 2026-2027



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dans le cadre d'un Contrat Local d'Éducation Artistique (CLÉA), la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne », lance **un appel à candidatures en direction des artistes professionnels et collectifs de toutes disciplines artistiques** (arts visuels, théâtre, danse, musique, écriture, numérique, arts de la rue...) souhaitant s'engager dans une démarche de transmission et de création partagée au sein du territoire.

En partenariat avec :

- ✓ La Direction Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne-Franche-Comté ;
- ✓ La Délégation Régionale Académique à l'Éducation Artistique et Culturelle de Bourgogne- Franche-Comté ;
- ✓ La Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale ;
- ✓ Le Département de l'Yonne.



- ↪ Château d'Ancy-le-Franc,
- ↪ Château de Nuits,
- ↪ Château de Tanlay,
- ↪ Château de Maulnes,
- ↪ Musée du Chevalier d'Éon,
- ↪ Musée de la Faïencerie à Ancy-le-Franc,
- ↪ Abbaye de Quincy
- ↪ ...

3. Éléments de cadrage du projet

Chaque projet proposera au moins 30 h de médiation pour un budget moyen de 2500 € (montant sur une base de 60 € l'heure (1 800 €), frais divers et transports des intervenants inclus (700 €).

Le choix du domaine artistique est libre. Une attention particulière sera portée aux projets en lien avec un élément culturel ou patrimonial du territoire.

Pour cette 2^{ème} année, les candidats orienteront prioritairement leur proposition en faveur des élèves de :

- ↪ Cycle 1, classes de maternelle.
- ↪ Cycle 2, classes de CP, CE1, CE2.
- ↪ Cycle 4, classes de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}.

Les actions de création, de médiation et de transmission proposées devront tenir compte des spécificités pédagogiques et des besoins liés à ces différentes tranches d'âge.

L'univers scolaire est également à concevoir comme une porte d'entrée pour travailler au sein de la sphère familiale au sens large.

Pour les classes de cycle 2, il est possible de déposer plusieurs dossiers, ou décliner un même projet à destination de plusieurs classes (30 h par classe).

Pour les classes de cycle 1 et 4, des projets de 30 h sur deux classes avec travail partagé sont recommandés (15 h par classe).

Le projet doit se réaliser au cours de l'année scolaire 2026-2027.

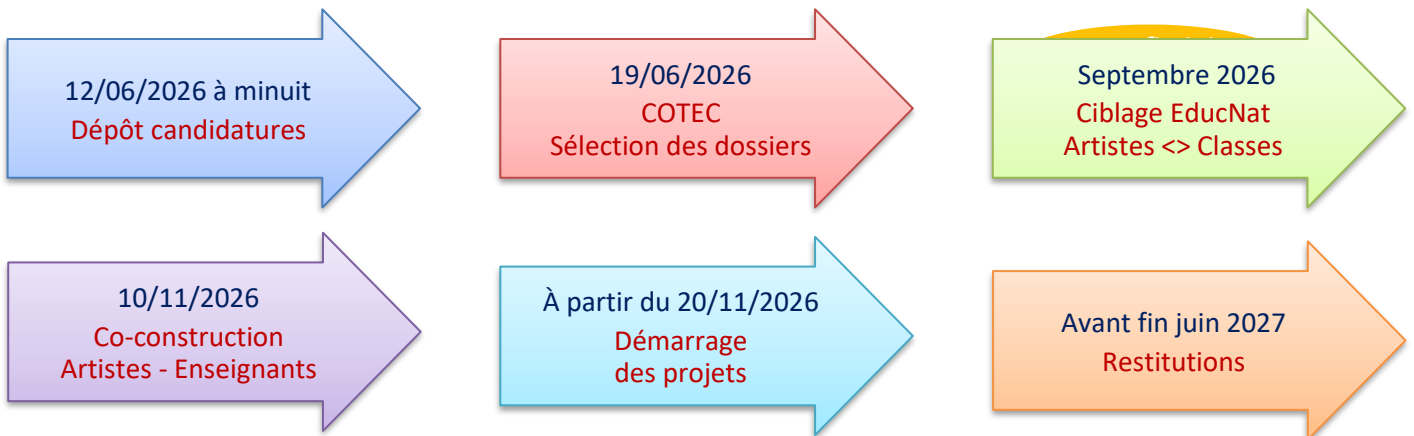
Une restitution des travaux doit avoir lieu au plus tard le 30 juin 2027.

4. Contenu attendu de la candidature

- ↪ **Une note d'intention présentant le projet d'éducation artistique et culturelle détaillé** : objectifs, traitement des trois piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle, domaine(s) artistique(s) abordé(s), niveau de classe souhaité, lien éventuel avec un élément culturel ou patrimonial du territoire, modalités pédagogiques de médiation et d'expression artistique, lien possible avec le travail de création artistique de l'artiste ou de la compagnie, supports mis à disposition des enfants, etc.
- ↪ **Le budget prévisionnel** présentera le détail du coût total du financement du projet : temps d'animation, temps de travail et de préparation, achat de petit matériel nécessaire à l'animation, frais de déplacement animateurs/artistes. Les éventuels besoins de transport des élèves sont à budgétiser en plus de l'enveloppe de 2500 €.
- ↪ **Un calendrier prévisionnel** : temps prévu pour l'animation et les lieux d'interventions (site et/ou classes), périodes de disponibilité dans l'année scolaire 2026-2027.

- ↪ **Les modalités de restitutions envisagées** : spectacle, livrable, dessin, photos, films, etc.
- ↪ **Un curriculum vitæ** des intervenants artistiques.
- ↪ Un dossier présentant **quelques productions représentatives de la démarche artistique du candidat** et ses éventuelles expériences antérieures d'éducation artistique et culturelle.
- ↪ **Une liste illustrée des œuvres/productions** artistiques, photos, documents iconographiques disponibles pour diffusion, avant, pendant et après la réalisation du projet.

5. Calendrier prévisionnel 2026-2027



6. Objectifs et enjeux du CLÉA

Le Contrat Local d'Éducation Artistique (CLÉA) est un levier essentiel de la politique d'éducation artistique et culturelle, priorité des ministères de la Culture et de l'Éducation nationale.

Il s'agit d'un contrat de trois ans, renouvelable une fois, passé entre une collectivité territoriale, la DRAC et le Rectorat, en partenariat avec d'autres acteurs institutionnels.

Le CLÉA permet aux jeunes de se constituer un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent, en favorisant la rencontre avec les œuvres, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances. Par extension, il peut également bénéficier à l'ensemble des habitants du territoire et contribuer à structurer son développement culturel.

Le CLÉA vise à réduire les inégalités d'accès à l'art et à la culture et à généraliser l'éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et, plus largement, de la population.

Le CLÉA s'inscrit dans le **Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle de l'enfant** qui repose sur trois piliers :

- ↪ La **rencontre** avec les œuvres artistiques, des objets patrimoniaux et des artistes.
- ↪ La **pratique** artistique individuelle et collective dans des domaines variés.
- ↪ Le **partage** des connaissances, l'appropriation d'un lexique spécifique et simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques et de développer son esprit critique.

Pour en savoir plus sur l'éducation artistique et culturelle (EAC), la charte de l'EAC et la feuille de route interministérielle :

<https://www.education.gouv.fr/l-education-artistique-et-culturelle-7496>

7. Faire acte de candidature

La date limite d'envoi des dossiers **au format PDF** est fixée au vendredi 12 juin 2026 par voie électronique aux adresses suivantes :

conservatoire@ccltb.fr

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant les représentants des différents partenaires du CLÉA.

À l'issue du processus de présélection, il est possible de mettre en place des entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec les collectifs candidats présélectionnés.

Au terme de cette sélection, les artistes retenus en seront informés au plus tard le 26 juin 2026.

Pour plus d'information, vous pouvez vous mettre en relation avec la coordination du CLÉA :
conservatoire@ccltb.fr